

COLLOQUE

LE HARCÈLEMENT MORAL AU TRAVAIL, DE SON SIGNALEMENT À SON TRAITEMENT

Inscription en ligne



05.06.2026



BRUZ - École des Avocats du Grand Ouest



Validation de 6 heures au titre de la formation professionnelle continue des avocats

ORGANISÉ PAR :



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES



À PROPOS

OBJECTIFS

- Outiller les praticiens sur la détection, la qualification juridique et les suites (sanction, réparation, prévention)
- Croiser les regards RH / enquête / juridictions / parquet pour clarifier les rôles et bonnes pratiques

PUBLIC VISÉ

- RH des collectivités/administrations
- Juristes et avocats (public/privé)
- Magistrats
- Services de signalement
- Encadrants
- Médecins du travail



PROGRAMME

DE LA MATINÉE

8:30 | Accueil & café

9:00 | Ouverture institutionnelle

Mot d'accueil

9:30 | Introduction

Monsieur Philippe COURSIER, Maître de conférences à l'Université Paris Cité (travail, protection sociale)

- *Présentation du harcèlement moral sous le prisme juridique*

Madame Fabienne MABÉ, Responsable du service Qualité de vie professionnelle à la Ville de Rennes

- *Présentation des modalités d'action et de prévention au sein d'une collectivité*

10:30 | Table ronde N° 1 - Détection des faits de harcèlement moral au travail

Comment établir la matérialité des faits ?

- *La mise en place des dispositifs de recueil de signalement*
- *Le traitement des signalements par l'administration et la vérification de la matérialité des faits*
- *L'enquête administrative et le rôle de l'avocat-enquêteur*
- *L'articulation entre l'enquête administrative et l'enquête pénale dans l'établissement des faits*

Modérateur :

Maître Sophie GUILLON-COUDRAY, Avocat associé, Spécialiste en droit public, Docteur en droit public, COUDRAY URBANLAW

Intervenants :

Monsieur Charles RAVAUULT, Magistrat, 4^{ème} Chambre, Tribunal administratif de Rennes

Madame Claire DUREL, Directrice des ressources humaines au département d'Ille-et-Vilaine

Madame Chrystèle VITRE, Vice-Procureur au Parquet de Rennes

Maître Marie SAULNIER, Avocate associée, Spécialiste en droit public - droit de la fonction publique, COUDRAY URBANLAW

12:00 | Pause déjeuner

PROGRAMME

DE L'APRÈS-MIDI

14:00 | Table ronde N° 2 - Qualification juridique des faits recueillis

Comment qualifier juridiquement les faits matériellement établis ?

- *La définition juridique du harcèlement moral en droit administratif*
- *Comparaison avec le harcèlement moral en droit du travail et en droit pénal*
- *Articulation avec la notion d'exercice normal du pouvoir hiérarchique*
- *Harcèlement institutionnel et harcèlement d'ambiance*

Modérateur :

Maître David GORAND, Avocat, Spécialiste en droit public, cabinet JURIADIS, Président de l'Association Française des Écoles d'Avocats

Intervenants :

Monsieur Christophe FRABOULET, Magistrat 2^{ème} Chambre, Tribunal administratif de Rennes

Madame Chrystèle VITRE, Vice-Procureur au Parquet de Rennes

Maître Géraldine ALLAIRE, Avocate, droit de la fonction publique & ressources humaines, police et responsabilité administratives, VALADOU / JOSSELIN & Associés

Maître Olivier FROGER, Avocat, spécialisé en droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale, ADLEGIS

15:30 | Table ronde N° 3 - Traitement des faits de harcèlement

Quelles conséquences lorsque la qualification de harcèlement moral est retenue ?

- *La sanction disciplinaire et sa proportionnalité pour des faits de harcèlement moral*
- *Les conséquences pour l'employeur de la condamnation pénale*
- *L'octroi de la protection fonctionnelle*
- *La prise en charge des arrêts de travail induits par le harcèlement subi*
- *La responsabilité de l'employeur public et la réparation des préjudices de la victime*
- *La mise en place de mesures de prévention pour éviter la répétition du harcèlement*
- *Le retour des agents au travail après des faits de harcèlement*

Modérateur :

Monsieur Nicolas TRONEL, Magistrat, Vice-Président, Chambre des urgences, Tribunal administratif de Rennes

Intervenants :

Monsieur Yann MOULINIER, Magistrat, 6^{ème} chambre, Tribunal administratif de Rennes

Maître Émilie MARIE, Avocate, Spécialiste en droit public - droit de la fonction publique, ARES-AVOCATS

Madame Fabienne MABÉ, Responsable du service Qualité de vie professionnelle, Ville de Rennes

Monsieur Philippe COURSIER, Maître de conférences à l'Université Paris Cité

17:00 | Clôture

PARTICIPER



INSCRIPTION EN LIGNE

Avocats : [cliquez ici](#)

Autres publics : [cliquez ici](#)



FRAIS DE PARTICIPATION

Avocats : 120 €

Autres publics : gratuit



LIEU DE PARTICIPATION

Le colloque aura lieu dans l'amphithéâtre de l'EDAGO
(campus de Kerlann, contour Antoine de St Exupéry - BRUZ).

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter
Madame Isabelle GENOUEL par e-mail à organisationfc@edago.fr

ORGANISÉ PAR :



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES



ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST